



Melun, le 15 décembre 2021

Objet : Versement Taxe d'Apprentissage—part 13 %

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, nous sommes fiers d'accueillir chaque année 524 élèves dans les sections professionnelles, techniques, et BTS initiaux, sur les 1956 élèves accueillis par l'Institution, et de participer ainsi au dynamisme du territoire.

À l'approche du 31 mai 2022, échéance fixée par la loi pour verser la part 13 % de la taxe d'apprentissage, nous nous permettons de vous solliciter en tant que partenaires de notre établissement.

La taxe d'apprentissage représente un enjeu majeur pour notre établissement. Due par les entreprises chaque année, elle permettra à notre lycée de poursuivre notre effort d'équipement en matériel moderne et performant pour le plus grand bien de nos élèves et des entreprises qui les accueilleront bientôt.

Aussi, Madame, Monsieur, si vous le désirez nous serions heureux que vous souteniez les apprenants de notre établissement.

Pour le versement, vous retrouverez les informations dans le document joint ainsi que sur EcoleDirecte pour les parents.

Celui-ci est également consultable sur les réseaux sociaux (LinkedIn-Facebook-Instagram) et sur le site de l'Institution : <http://www.lycee-st-aspais.org>.

Une fois votre versement reçu accompagné du bordereau ci-joint complété, nous vous transmettrons un reçu libératoire.

Nous vous remercions par avance de votre aide précieuse et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Le Chef d'Etablissement

Luc THUILLIER

Personne à contacter :



OGEC de l'Institution Saint-Aspais

36, rue Saint-Barthélemy – CS 20179 - 77007 MELUN CEDEX - Tél. : 01 60 56 59 59 - Fax : 01 60 56 58 38

Courriel : secretariat@lycee-st-aspais.org - site : www.lycee-st-aspais.org

N° SIRET : 353 191 455 00016